Le 13 mars, le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) comptait, sur la base des données du ministère de l'Intérieur, 83 % des têtes de liste occupées par des hommes pour les élections municipales 2014. Nous avons approfondi l'analyse, en observant ces données au niveau des régions et des départements. Les résultats sont accablants.

La moyenne nationale établie par le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) le 13 mars n'était déjà pas encourageante : seulement 17 % des candidats en tête de liste aux élections municipales 2014 sont des femmes, alors même que la parité des listes est obligatoire pour ce scrutin.
Ce pourcentage « stagne » puisqu'il était de 16,5% en 2008, rappelait le Haut Conseil. « Quinze ans après l'adoption des premières lois dites sur la parité, grâce aux contraintes mises en oeuvre, les conseils municipaux sont, avec les conseils régionaux, des collectivités territoriales composées quasiment d'autant de femmes que d'hommes élus », relevait le Haut conseil. « Mais si les progrès sont incontestables parmi les conseiller-ère-s, le partage du pouvoir n'est pas encore une réalité », poursuivait-il. C'est le moins qu'on puisse dire.

Le renforcement des contraintes, pour ce scrutin, par la loi du 17 mai 2013, qui a abaissé le seuil de la contrainte paritaire aux communes de 1 000 habitants, et prévu l'élection au suffrage universel des conseiller-ère-s communautaires n'a rien changé à l'affaire.

Avec la mise en ligne, par le ministère de l'Intérieur, des données des listes présentées au vote des Français les 23 et 30 mars, nous avons pu pousser l'analyse, pour établir des moyennes au niveau de chaque région, et de chaque département, pour les communes de plus de 1 000 habitants, et hors DOM-TOM.
En l'absence de données sur les nuances politiques (par ailleurs objet de polémique), il n'est pas encore possible d'examiner les choix par formation politique.

De 25 % à … 4 % - Le traitement des données au niveau départemental montre que les départements les plus vertueux – notion toute relative vu la faiblesse des résultats – se trouvent en Ile-de-France (en excluant Paris, cas particulier), le Rhône rejoignant le peloton de tête, à égalité avec les Hauts-de-Seine à 25 %. Suivent la Seine-Saint-Denis (24 %), le Val d'Oise (23 %), l'Essonne, la Haute-Vienne, la Loire-Atlantique, le Loiret et le Val-de-Marne (22 %).

Les départements du centre de la France se situent également au-dessus de la moyenne. De fait, se dessine une carte de la parité dans laquelle les plus forts taux – faibles cependant, rappelons-le -, se situent essentiellement en zone très urbaine.

Mais tous les départements très urbanisés ne se trouvent pas dans les premières places : la Gironde, avec 17 %, se trouve pile dans la moyenne, mais le Nord est en dessous, avec 15 % de femmes têtes de liste. Le Pas-de-Calais est à 13 %, tout comme le Haut-Rhin.
Les départements les plus en retard en termes de parité sont le Territoire de Belfort (4 %) et la Haute-Corse : 5 %.